

COMMUNE DE CHAMPEAUX
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le neuf juin deux mille vingt-trois à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, VINCENT, MME PROUVIER, MM. HOLVOET, FOURNIER, MMES BILLAULT, PASTOR et LE LOUEDEC.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. HUBERT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, MME PRUD'HOMME a donné pouvoir à MME PROUVIER et M. NORIS a donné pouvoir à M. FOURNIER.

ABSENTES EXCUSÉES : MMES DEWANCKER, ADAMSKI et PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PROUVIER.

Monsieur le Maire ajoute 3 points. Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour devient le suivant :

- 1 - Approbation du dernier compte rendu.
- 2 - Désignation des délégués et des suppléants à l'élection des sénateurs.
- 3 - Syndicat du Collège de MORMANT : Retrait de la Commune de CRISENOY.
- 4 - Transfert de compétence IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicule Électrique) au SDESM
- 5 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.
- 6 - Création d'un emploi non permanent en remplacement de l'agent affecté à l'agence postale communale.
- 7 - Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 AVRIL 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS POUR LE VOTE À L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

En vue des élections sénatoriales du 24 septembre prochain, le Conseil doit élire ses délégués qui seront amenés à participer au vote. Il convient de désigner 3 titulaires et 3 suppléants.

Le bureau, sous la présidence de Monsieur le Maire, est constitué des 2 conseillers les plus âgés (Monsieur HOLVOET et Madame LE LOUEDEC) et des 2 conseillers les plus jeunes (Mesdames PASTOR et BILLAULT) présents à la table.

Résultat des votes :

Candidats titulaires	Nombre de voix	Élus	Candidats suppléants	Nombre de voix	Élus
LAGÜES-BAGET Yves	11	X	FOURNIER Dominique	11	X
PROUVIER Lyvia	11	X	VINCENT Frédéric	11	X
HOLVOET Jean-Pierre	11	X	PASTOR Stéphanie	11	X

3 - SYNDICAT DU COLLÈGE DE MORMANT : RETRAIT DE LA COMMUNE DE CRISENOY

Monsieur le Maire explique que ce Syndicat regroupe une dizaine de communes et que les statuts dataient de 1986.

La Commune de CRISENOY avait demandé en 1995 son retrait du Syndicat, mais aucune modification n'ayant été faite, la Commune est toujours dans les statuts du Syndicat. Il faut donc régulariser et accepter le départ de CRISENOY du Syndicat Intercommunal du Collège de MORMANT.

Par délibérations prises lors de la séance de Conseil Municipal du 3 janvier, les nouveaux statuts ont pu être actualisés et le retrait de la Commune de CRISENOY accepté par le Conseil Municipal.

Les Communes de GUIGNES et MORMANT n'ayant pas délibéré avant le 16 mars 2023, date de fin de la consultation, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

✚ **APPROUVE** le retrait du Syndicat Intercommunal du Collège de MORMANT de la Commune de CRISENOY.

4 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE (IRVE) AU SDESM

La commune de CHAMPEAUX a été retenue pour l'installation de 2 bornes nécessaires à la recharge de véhicules électriques. L'une en courant continu, l'autre en courant alternatif.

Le coût de l'installation est estimé à 7 800 €. Ce projet devrait se réaliser en 2025 ou 2026.

Le montage administratif du projet est actuellement en cours.

Le transfert de la Maitrise d'Ouvrage est nécessaire pour permettre la réalisation des travaux par le SDESM. Il prendra également en charge le génie civil.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

✚ **APPROUVE** le transfert de compétence au SDESM pour l'installation de recharge pour Véhicule Électrique (IRVE).

5 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES

Afin de permettre le remplacement des agents publics momentanément indisponibles pour divers motifs tels que formation, congé maternité ou longue maladie, le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour le recrutement d'agents contractuels.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **APPROUVE** le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

6 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT EN REMPLACEMENT DE L'AGENT AFFECTÉ À L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire annonce que l'agent public affecté à l'Agence Postale Communale doit s'absenter pour un congé maternité. Pour procéder à son remplacement au cours de son absence, il est nécessaire de recruter un agent contractuel.

Cet agent contractuel est actuellement en formation auprès de l'agent titulaire du 5 au 17 juin 2023 inclus.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour procéder à ce recrutement.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

✎ **APPROUVE** le recrutement de l'agent contractuel pour la durée de formation du 5 au 17 juin 2023 et pour la durée du congé maternité de l'agent public de l'agence postale communale.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Informations sur le RPI

Monsieur HOLVOET donne des informations concernant le Syndicat Intercommunal de Regroupement pédagogique ANDREZEL CHAMPEAUX SAINT MÉRY (SIRP ACSM) :

Le nombre d'élèves inscrits au sein du SIRP est en augmentation. En effet, à la rentrée prochaine il y aura 148 élèves.

Or, le restaurant scolaire comporte 116 places. De ce fait, il est envisagé d'organiser deux services. Pour cela, les horaires scolaires devront être aménagés. Le SIRP validera ces propositions lors de son prochain conseil.

Point sur les travaux de rénovation thermique de l'école élémentaire

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal qu'après des demandes réitérées, mais infructueuses auprès de deux dispositifs (DETR et DSIL), la commune vient d'obtenir, dans le cadre du Fond Vert, une subvention à hauteur de 80% pour la rénovation thermique de l'école élémentaire.

La commune peut donc dès à présent passer à la consultation des entreprises, à l'agenda des travaux et à réfléchir au déplacement provisoire de la classe actuelle.

TRAVAUX : Réfection des toitures y compris celle des sanitaires, isolation thermique extérieure avec reproduction à l'identique de la façade donnant sur la Collégiale, isolation des combles, remplacement de l'ensemble des huisseries, pose d'une nouvelle véranda, réfection des planchers à l'étage et isolation, réfection des faux-plafond des salles de classe, réfection de l'éclairage intérieur (LED), installation d'une ou deux pompes à chaleur en fonction de la puissance nécessaire avec la régulation d'une part des salles de classe et d'autre part du secrétariat du RPI et des locaux associatifs, installation d'une climatisation pour les salles de classes (si le budget le permet).

DÉLAIS : Les temps de commande des huisseries aluminium sont aujourd'hui de 24 semaines, soit presque 6 mois.

Pour éviter que les travaux se réalisent à cheval sur 2 années scolaires, afin de perturber au minimum les élèves et l'enseignante., les travaux débuteront en septembre 2024 pour s'achever, au plus tard en juin 2025.

Pour rappel, le coût total de l'opération s'élève à 592k€ HT et notre autofinancement est de 120k€.

Point sur les travaux de la Collégiale

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal de l'évolution des travaux en cours sur la toiture de la Collégiale : en attente de la livraison de la charpente.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à poser, la parole est donnée au public qui n'a pas de question. La séance est close à 18h55